

Suresnes, le 27 mars 2025

BOOSTHEAT FAIT LE POINT SUR LES SUITES DE LA CYBERATTAQUE

BOOSTHEAT (FR001400OS22 / ALBOO), acteur industriel et logiciel français de l'efficacité énergétique, fait le point sur la cyberattaque dont elle a été victime et ses conséquences.

Comme annoncé le 26 février dernier, BOOSTHEAT a fait l'objet d'une cyberattaque massive au cours de laquelle des données informatiques ont été cryptées dans le cadre d'une tentative d'extorsion de fonds (*ransomware*). La Société, qui n'a jamais eu l'intention de payer, a déposé plainte auprès des autorités compétentes et engagé un processus méticuleux d'analyse des conséquences éventuelles avec le soutien d'un cabinet spécialisé.

Aujourd'hui, BOOSTHEAT est en mesure d'annoncer qu'aucune donnée critique n'a été perdue, grâce à un système efficace de sauvegardes, et que les mesures nécessaires pour se prémunir d'une nouvelle attaque ont été prises.

Cette attaque est donc sans impact sur la famille de brevets la plus prometteuse, relative à la « compression hybride », sur laquelle la Société a prévu de concentrer ses efforts de valorisation dans le cadre de la feuille de route annoncée le 26 février dernier.

* * *

Retrouvez toute l'information de BOOSTHEAT sur

www.boostheat-group.com

À PROPOS DE BOOSTHEAT

Constituée en 2011, BOOSTHEAT est un acteur de la filière de l'efficacité énergétique. La Société a pour mission d'accélérer la transition écologique grâce à l'intégration de sa technologie dans des applications fortement consommatrices d'énergie. BOOSTHEAT a conçu et développé un compresseur thermique protégé par 7 familles de brevets permettant d'optimiser significativement la consommation d'énergie pour tendre vers une utilisation raisonnable et pertinente des ressources.

BOOSTHEAT est cotée sur Euronext Growth à Paris (ISIN : FR001400OS22).

Avertissement :

La société BOOSTHEAT a mis en place un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société Impact Tech Turnaround Opportunities (ITTO), qui, après avoir reçu les actions issues du remboursement ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la Société.

Les actions, résultant du remboursement ou de l'exercice des titres susvisés, seront, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la Société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de la société Impact Tech Turnaround Opportunities (ITTO).

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de la Société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.